

Joint-Venture : Les bonnes pratiques pour la mise en place d'une Joint-Venture.

Date : Mercredi 30 octobre 2019

Durée : 09:00 – 16:00

Lieu : **Siège de l'AHK Algérie**



Reconnues pour leur flexibilité, les joint-ventures offrent plusieurs avantages à leurs partenaires

Elles permettent d'accéder à des ressources et des capacités complémentaires dans le but de réaliser des économies de champ et/ou d'échelle, de développer de nouveaux produits plus rapidement que si elles agissaient seules ou grâce à une acquisition.

La joint-venture n'est plus réservée aux grands groupes et offre même aux PME des avantages particulièrement intéressants pour nouer des relations d'affaires avec des entreprises tant locales qu'étrangères.

L'AHK Algérie vous propose une journée de formation en partenariat avec les experts du [Cabinet DK Partners](#) prévue pour mercredi 30 octobre 2019 de 09h00 à 16h00 au niveau de ses locaux, situé au 47, Rue Rabah Bourbia, El Biar (St Raphael).

Programme :

Une journée de formation pour traiter des volets suivants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Choix de la forme juridique de sa société.- Immatriculation de la société.- Règlementation sociale et fiscale applicable.- Principes généraux et structure de la joint-venture.- Pacte d'actionnaires/associés.- Rôle et apports de chaque partenaire. | <ul style="list-style-type: none">- Modalités de partage des bénéfices et de la prise de décision.- La durée du contrat et les différents stades de sa réalisation.- Clauses de conflit.- Règlementation bancaire applicable. |
|---|--|

Cette journée sera animée par les experts du Cabinet [DKP](#).

Si vous souhaitez vous inscrire, veuillez remplir le formulaire téléchargeable [ICI](#) et le retourner par mail à l'adresse suivante : i.hateb@ahk-algerie.org ou par fax sur le numéro suivant : **023 38 90 98** au plus tard 24h avant la date prévue de la formation.

Remarque : L'accès à la formation est réservé aux personnes ayant présenté les moyens de paiement (chèque, ordre de virement ou bon de commande dans les cas particuliers) de leurs frais de participation au plus tard le jour de la formation.